



## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 26 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 02 décembre à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

**CONSEILLERS** : En exercice : **18** - Présents : **16** - Pouvoir(s) : **2** - Votants : **18**

**Présent(s)** : J. RAILLARD - M. ECHARDOUR - B. LANDAIS - M. RIGOUIN - S. SOULARD - A. BLOTTIÈRE - G. LE ROYER - M. POUSSIER - D. MAILLARD - C. LANDAIS - M. CONNEAU - S. SAINT-ELLIER - J. MOREAU - C. ALLAIN - M.F. THELIER - A. POMMIER

Arrivée de S. SAINT-ELLIER à 20h32

**Absent(s) excusé(s)** :

D. METAIRIE a donné pouvoir à A. BLOTTIÈRE  
V. LONGRAIS a donné pouvoir à M. CONNEAU

**Secrétaire de séance** : M. ECHARDOUR a été désignée secrétaire de séance.

### TARIFS 2020 – DIVERS

N° 2019-103

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2019-057, en date du 08 juillet 2019, relative à l'ensemble des tarifs communaux applicables sur l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux, ci-après annexée, et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

TARIFS DIVERS	2020
<b>VISITE DE LA ROSERAIE</b>	
Visite commentée par le Responsable des espaces verts, sur demande de l'Office de tourisme	60,00
<b>FOURRIERE ANIMALE</b>	
Prise en charge - 1 <sup>ère</sup> capture d'un animal appartenant à un propriétaire	gratuit
Prise en charge - dès la 2 <sup>ème</sup> capture d'un animal appartenant à un propriétaire	70,00
Jour de garde, par animal	25,00
<b>VENTE DE BOIS</b>	
Les stères sont retirés par le demandeur, avec ses moyens propres, auprès des Services techniques.	
Le stère à couper ou tombé (bûche de 1m pour un volume de 1 m <sup>3</sup> )	25,00
<b>TENTES DE RECEPTION</b>	
La location de tente de réception est prévue pour un week-end (du vendredi au lundi)	
Communes du SIVOM de Lassay - Particuliers	86,00
Communes du SIVOM de Lassay - Associations et communes	55,00
Hors SIVOM de Lassay - Particuliers	165,00
Hors SIVOM de Lassay - Associations et communes	130,00
Hors SIVOM de Lassay - Déplacement	90,00

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 053-215301276-20191202-N\_2019\_103-DE

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,  
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 06 décembre 2019  
Le Maire,

Jean RAILLARD

